

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 13306
Numéro SIREN : 316 015 148
Nom ou dénomination : ANEP

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt 15980

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/15980

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Nomination de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : ANEP

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

N° SIREN : 316 015 148

N° gestion : 1986 B 13306



ANEP
Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 €
Siège social : 4bis rue de Paris
94470 BOISSY SAINT LEGER
RCS Créteil 316 015 148

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 AVRIL 2020**

L'an deux mil vingt,
et le trente avril, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Etienne FATTAL en sa qualité de représentant de la société EF MANAGEMENT, Président de la société.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence, que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social ; l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

Le tout conformément aux statuts.

La société FRANCE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, a été régulièrement convoquée ; son représentant est absent et excusé.

Monsieur le Président informe les associés qu'ils peuvent consulter sur le bureau de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence revêtue de la signature des associés,
- Le texte des résolutions proposées,
- Le rapport du Président,


HNS

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Nomination d'un Directeur général,*
- *Rémunération allouée au Directeur général,*
- *Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.*

Lecture est donnée du rapport du Président.

Cette lecture entendue, Monsieur le Président ouvre la discussion.



Diverses observations sont présentées et Monsieur le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de nommer en qualité de Directeur général, sans limitation de durée à son mandat, avec effet au 1^{er} mai 2020 :

- La Société N'H CONSEILS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 1 Impasse Pauline Carton 77173 Chevry-Cossigny, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 882 850 985, représentée par son gérant Monsieur Henri NORMANT, demeurant 1 Impasse Pauline Carton 77173 Chevry-Cossigny.

qui déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées à compter du 1^{er} mai 2020.

Monsieur Henri NORMANT, gérant de la SARL N'H CONSEILS, remercie l'assemblée et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou incapacité susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer à la société N'H CONSEILS, en qualité de Directeur général de la société ANEP, à compter du 30 avril 2020, comme suit :

- Un montant fixe de 137 000 € hors taxes à verser par le 12^{ème} sur 12 mois ;
- Un montant variable complémentaire égale à 0,80 % du chiffre d'affaires hors taxes consolidé, réalisé par les sociétés ANEP et A.BRM sous condition que 95 % au moins du budget prévu dans le business plan présenté par les Dirigeants soit réalisé, à verser à la fin de chaque trimestre par les sociétés ANEP et A.BRM au prorata du chiffre d'affaires réalisé pas ces deux sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Henri NORMANT, représentant de la société N'H CONSEILS, n'a pas pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

~

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et le Directeur général pour acceptation de ses fonctions.

Le Président

EF MANAGEMENT,
Représentée par Monsieur Etienne FATTAL



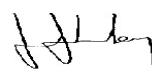
La SARL N'H CONSEILS

Représentée par Monsieur Henri NORMANT
avec mention « Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur général »

Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur général



- 3 -





[Handwritten signature]